

MESSAGE DU PRESIDENT FONDATEUR ET HONORAIRE

DEUX SOURCES DU DROIT DE LA MER

Il y a deux choses auxquelles je suis fier d'avoir participé en droit de la mer : la première résulte de la diabolique idée que j'avais soufflée à Jean Dupuy par un morne soir d'hiver new-yorkais lors de la quatrième session ou des consultations intersessions après la cinquième, de réunir tous les juristes francophones des délégations à la «Conférence» pour leur faire écrire un Manuel du Nouveau Droit de la Mer ; celui-ci fût un grand succès : vingt-deux bons amis nous rejoignirent et se partagèrent d'écrire les vingt trois chapitres que Jean et moi avons découpés, je n'écrivis aucun chapitre, trop occupé que je fus de relire la plume à la main mes vingt trois complices dont c'était pour certains la première fois qu'ils publiaient en français; nos co-éditeurs, Economica et Bruylant, nous publièrent en 1985 en un gros volume de 1445 pages, l'Académie nous couronna. Emportés par le succès nous publiâmes en 1991 avec les mêmes une édition anglaise en deux volumes chez Martinus Nijhoff. On doit aussi se souvenir des deux opuscules que sur l'initiative de Djamchid Montaz la Revue iranienne de relations internationales m'avait chargés de coordonner en 1975 et 1978 et que remplirent deux douzaines de délégués à la Conférence.

Ma seconde entreprise a été l'Association internationale du droit de la mer. En fait sa création résulte d'une improvisation verbale. Anciens combattants du droit de la mer nous nous étions réunis à Naples à la diligence de Giuseppe Cataldi pour une première réunion sans pavillon ; l'année suivante ce fut Brest avec Didier Le Morvan qui nous reçut. La Mairie de Brest nous ouvrit ses salons, à l'impromptu on me demanda de remercier notre hôte (alors que quelqu'un d'autre avait été désigné, mais fut indisponible en dernière seconde); au pied levé, mais saisi par la chaleur communicative de la réception ma rhétorique fut d'offrir au maire d'accueillir dans les locaux municipaux du premier port militaire français le siège social de l'association francophone du droit de la mer que tous les présents me poussaient à fonder. Le pas était franchi, les choses s'accéléchèrent. Giuseppe Cataldi nous réinvita pour une session constitutive. Des statuts y furent adoptés et un Conseil de neuf membres fut désigné ; avec neuf membres de huit nationalités, nous étions vraiment des internationaux, avec en outre un anglais comme otage et un chilien pour ne pas être qu'entre européens, mais nous retournâmes à la sous-préfecture de Brest pour lui confier nos statuts.

Deux ans après, c'est à Cordoue que nous jetâmes l'ancre pour notre première session vraiment à nous. L'excellente tenue scientifique de cette réunion organisée de main de maître par le Doyen Rafael Casado Raigón explique le résultat du vote du 28 septembre 2007.

Daniel Vignes